

## Enseignement supérieur et recherche

### DCG et DSCG

#### Calendrier des inscriptions et des épreuves - session 2020

NOR : ESRS1900289A

arrêté du 27-11-2019

MESRI - DGESIP A1-3

Vu décret n° 2012-432 du 30-3-2012 modifié, notamment articles 45 à 60 ; arrêté du 13-2-2019

Article 1 - Le calendrier des inscriptions au diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et au diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG), session 2020, est fixé comme suit :

#### Diplôme postulé

	DCG	DSCG
<b>Date nationale d'ouverture des inscriptions sur Internet</b>	Mardi 14 janvier 2020	Mercredi 10 juin 2020
<b>Date nationale de fermeture des inscriptions sur Internet</b>	Vendredi 28 février 2020 à 17h (heure métropolitaine)	Mardi 21 juillet 2020 à 17h (heure métropolitaine)
<b>Date nationale limite de dépôt des pièces justificatives (notamment le Livret 2 VAE*, le rapport de stage pour l'UE 13 du DCG, la Fiche d'agrément du sujet de mémoire validée et le mémoire pour l'UE 7 du DSCG)</b>	Vendredi 28 février 2020 à 17h (heure métropolitaine)	Mardi 21 juillet 2020 à 17h (heure métropolitaine)
<b>Date nationale limite d'envoi du chèque correspondant au montant des droits d'inscription</b>	Mardi 3 mars 2020 à minuit (heure métropolitaine, cachet de La Poste faisant foi)	Samedi 25 juillet 2020 à minuit (heure métropolitaine, cachet de La Poste faisant foi)

\* VAE : validation des acquis de l'expérience

Article 2 - Les bénéficiaires d'une décision de validation partielle, prononcée au titre de la VAE par le jury national du DCG ou par le jury national du DSCG, sont soumis au calendrier tel que fixé par l'article 1 du présent arrêté.

Article 3 - Le service d'inscription sur Internet est ouvert :

- pour le DCG, du 14 janvier 2020 au 28 février 2020 à 17h (heure métropolitaine) ;
- pour le DSCG, du 10 juin 2020 au 21 juillet 2020 à 17h (heure métropolitaine).

Pour l'ensemble des candidats, et quel que soit leur lieu de résidence, **les inscriptions s'effectuent obligatoirement et exclusivement par Internet**, à partir du site : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/dcs>

Dans ces mêmes délais fixés aux articles 1 et 3 du présent arrêté, l'ensemble des pièces justificatives doivent

être téléchargées par le candidat dans son espace dédié, créé lors de son inscription en ligne.  
Le chèque correspondant au montant des droits d'inscription doit être transmis au service gestionnaire dans le délai prévu à l'article 1, cachet de La Poste faisant foi.

Article 4 - La demande d'inscription à l'épreuve n° 7 du DSCG Mémoire n'est acceptée au titre de la session 2020 que si la Fiche d'agrément du sujet de mémoire, dûment validée par un enseignant-chercheur, est téléchargée par le candidat dans son espace dédié, au plus tard le 21 juillet 2020 à 17h.

Le candidat qui souhaite confier l'étude de sa demande d'agrément à son service gestionnaire doit lui faire parvenir la dite fiche au plus tard le 18 mars 2020 (cachet de La Poste faisant foi). Cette fiche est notamment disponible sur le site des différents rectorats.

Article 5 - Lors de son inscription, le candidat précise, parmi les épreuves constitutives du diplôme, celles pour lesquelles il souhaite faire valoir d'éventuel(s) report(s) de note ou dispense(s). Le cas échéant, il précise aussi les validation(s) accordée(s) au titre de la VAE par le jury national du DCG ou par le jury national du DSCG.

Article 6 - Aucune inscription et aucune pièce justificative ne sont acceptées hors délais.

Article 7 - Pour un même diplôme, le candidat ne peut à la fois s'inscrire sur la base d'un titre ou d'un diplôme et sur la base du dispositif de VAE.

Article 8 - Le calendrier des inscriptions et des épreuves s'applique à tous les candidats, quel que soit leur lieu de résidence.

Article 9 - Les candidats résidant à l'étranger ou dans les départements, régions et collectivités d'outre-mer (Drom et COM) sont rattachés et gérés par les services des rectorats figurant ci-dessous :

Algérie, Madagascar, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Tunisie	Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille Place Lucien-Paye 13621 Aix-en-Provence Cedex 1
Maroc	Rectorat de l'académie de Bordeaux BP 935 5 rue Joseph de Carayon-Latour 33060 Bordeaux Cedex
Belgique, Royaume-Uni	Rectorat de l'académie de Lille BP 709 20 rue Saint-Jacques 59033 Lille Cedex
Suisse	Rectorat de l'académie de Lyon 94 rue Hénon BP 64571 69244 Lyon Cedex 04
Andorre, Liban	Rectorat de l'académie de Montpellier 31, rue de l'Université 34064 Montpellier Cedex
Luxembourg	Rectorat de l'académie de Nancy-Metz 2, rue Philippe de Gueldres Case officielle n° 30 013 54035 Nancy Cedex

Bénin, Togo	Rectorat de l'académie de Nantes Divec 4 2 4 rue de la Houssinière BP 72616 44326 Nantes Cedex 3
Burundi, Congo, Gabon, Italie, Monaco	Rectorat de l'académie de Nice 53 avenue Cap-de-Croix 06181 Nice Cedex
Côte d'Ivoire	Rectorat de l'académie de Rennes Dexaco CS 24209 13 boulevard de la Duchesse Anne 35042 Rennes Cedex
Mayotte	Rectorat de l'académie de la Réunion 24 avenue Georges Brassens 97702 Saint-Denis Messag Cedex 9
Allemagne	Rectorat de l'académie de Strasbourg 6 rue de la Toussaint 67975 Strasbourg Cedex 9
Drom, COM ou pays étrangers non rattachés aux académies ci-dessus, Terres australes antarctiques françaises	Service inter académique des examens et concours (Siec) 7 rue Ernest Renan 94749 Arcueil Cedex

Article 10 - Les épreuves correspondant aux différentes unités d'enseignement (UE) du DCG et du DSCG, session 2020, sont fixées aux dates et heures ci-après (heure métropolitaine) :

### Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG)

N° UE	Intitulé UE	Date de l'épreuve	Horaires
UE 9	Comptabilité	Mardi 26 mai 2020	de 9h à 12h
UE 6	Finance d'entreprise	Mardi 26 mai 2020	de 15h à 18h
UE 1	Fondamentaux du droit	Jeudi 28 mai 2020	de 9h à 12h
UE 7	Management	Jeudi 28 mai 2020	de 15h à 19h
UE 12	Anglais des affaires	Mardi 2 juin 2020	de 9h à 12h
UE 11	Contrôle de gestion	Mardi 2 juin 2020	de 15h à 19h
UE 2	Droit des sociétés et des groupements d'affaires	Mercredi 3 juin 2020	de 9h à 12h
UE 8	Système d'information de gestion	Mercredi 3 juin 2020	de 15h à 19h
UE 4	Droit fiscal	Jeudi 4 juin 2020	de 9h à 12h
UE 5	Économie contemporaine	Jeudi 4 juin 2020	de 15h à 19h
UE 10	Comptabilité approfondie	Vendredi 5 juin 2020	de 9h à 12h
UE 3	Droit social	Vendredi 5 juin 2020	de 15h à 18h

<b>UE 14</b>	Épreuve facultative de langue vivante étrangère (allemand, espagnol, italien)	Lundi 8 juin 2020	de 9h à 12h
<b>UE 13</b>	Communication professionnelle (soutenance d'un rapport de stage, épreuve orale)	À partir du mardi 9 juin 2020	1 heure maximum

### Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG)

<b>N° UE</b>	<b>Intitulé UE</b>	<b>Date de l'épreuve</b>	<b>Horaires</b>
<b>UE 2</b>	Finance	Mercredi 21 octobre 2020	de 10h à 13h
<b>UE 4</b>	Comptabilité et audit	Mercredi 21 octobre 2020	de 14h30 à 18h30
<b>UE 8</b>	Épreuve facultative de langue vivante étrangère (allemand, espagnol, italien)	Judi 22 octobre 2020	de 10h à 13h
<b>UE 1</b>	Gestion juridique, fiscale et sociale	Judi 22 octobre 2020	de 14h30 à 18h30
<b>UE 5</b>	Management des systèmes d'information	Vendredi 23 octobre 2020	de 10h à 13h
<b>UE 3</b>	Management et contrôle de gestion	Vendredi 23 octobre 2020	de 14h30 à 18h30
<b>UE 6</b>	Anglais des affaires (épreuve orale)	À partir du lundi 26 octobre 2020	30 minutes hors préparation
<b>UE 7</b>	Mémoire (soutenance, épreuve orale)	À partir du lundi 26 octobre 2020	1 heure maximum

Article 11 - L'arrêté du 13 septembre 2018 modifié fixant les dates du calendrier des inscriptions et des épreuves pour la session 2019 est abrogé.

Article 12 - Les recteurs d'académie et le directeur du Siec sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 27 novembre 2019

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Anne-Sophie Barthez